



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPERIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Nos Membres

AFSEP
Association Française des Sclérosés en Plaques
ANPIHM
Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs
AMI
Association des Malades, Invalides et Handicapés
ANPEA
Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles
APAFH Finances
Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances
CHA
Coordination Handicap Autonomie
FDFA
Femmes pour le Dire Femmes pour Agir
GIHP
Groupe pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
Voir Ensemble
Promotion et bien-être des personnes aveugles et mal-voyantes
Collectif des Associations locales membres du GFPH
Collectif des Membres Individuels du GFPH

Madame Axelle Lemaire,
Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, auprès
du ministre de l'Économie, du Redressement
productif et du Numérique
139, rue de Bercy

75012, PARIS

Lettre Ouverte

Paris, lundi 24 novembre 2014

Madame la Ministre,

À l'occasion de l'ouverture de la Conférence Nationale Handicap, vous me permettez d'interpeller à travers vous l'ensemble du Gouvernement pour exprimer la colère des Français qui se sentent non seulement floués par une ordonnance scélérate qui piétine des années de travail, mais surtout déconsidérés par les représentants qu'ils ont élus.

Impatients de la mise en œuvre des promesses d'une législation qui pour la première fois formulait des objectifs liés à des échéances et des obligations, les Français les plus restreints dans leurs capacités voient leurs espoirs d'égalité, de participation et de pleine citoyenneté s'éloigner jusqu'à parfois disparaître. Fort est de constater que les portes qui se sont ouvertes en 2005 pour la liberté et la non-discrimination, s'ouvrent aujourd'hui à tous les renoncements au seul prix d'un dossier « facile à remplir ».

Les associations sont en colère et le font savoir par un communiqué de presse commun que je vous joins, avec pour votre information et celle de la presse quelques exemples de discriminations ordinaires liées à l'inaccessibilité, et dont beaucoup pourraient être mieux prévenues ou à défaut mieux compensées.

Que ce soit pour l'écriture de la législation ou de celle des réglementations, pour la formation des parties prenantes et la mise en place des procédures d'application, à tous les endroits et à toutes les étapes, tous ont besoin de notre expertise pour réussir. En ignorant l'avis du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, le Gouvernement a choisi la voix du conflit et misé sur notre probable résignation. Nous sommes là pour vous dire au contraire toute notre détermination.

Je vous prie de recevoir, Madame, la Ministre l'expression de ma haute considération.

Jean-Luc Simon
Président du Groupe Français des Personnes
Handicapées



Membre de l'Organisation Mondiale
des Personnes Handicapées

Siège Social : 45 rue Riquet A. 664 - 75019 Paris
+33 (0)1 40 375 700
SIRET : 419 617 212 00016 - Code NACE : 9499Z